

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 432

présenté par

M. Descoeur, M. Brun, Mme Beauvais, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Sermier, M. Vatin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Perrut, Mme Meunier, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, Mme Audibert, Mme Porte, M. Menuel, Mme Boëlle, M. Jean-Pierre Vigier, M. Reiss, M. Jean-Claude Bouchet, M. Ramadier, M. Viry et Mme Dalloz

ARTICLE 48

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* L'accueil de populations et activités dans les communes situées en zone de revitalisation rurale ou en situation de décroissance démographique ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre l'artificialisation des sols doit tenir compte des contextes locaux et ne doit pas conduire à pénaliser les efforts d'attractivité mis en œuvre par les communes rurales, en particulier celles situées en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dont la population a diminué ces 20 dernières années, lorsqu'elles mettent en œuvre des politiques d'accueil de nouveaux habitants et nouvelles activités.

Tel est l'objet de cet amendement.